

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 20 décembre 2017

Délibération n°1 Portant approbation du **procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2017**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32 Nombre de membres présents : 11 Nombre de membres représentés : 4 Membres absents et non représentés : 17 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Non-participation: 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2017.

Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 04 avril 2018

Notifié le : 04 avril 2018